

Incurable

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 23

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

* * *

On lisait ce qui suit dans la *Gazette de Lausanne* du 14 juin 1839.

I

LAUSANNE, 10 JUIN.

LA DÉPUTATION qui doit offrir aux milices vaudoises le drapeau que leur a décerné la Société militaire du canton de Zurich, est arrivée aujourd'hui 10 juin, à Lausanne. Elle est composée de dix officiers, parmi lesquels on remarque M. le colonel Furrer, président du Grand Conseil. Cinq officiers vaudois, chargés de complimenter cette députation, se sont rendus auprès d'elle, à l'hôtel *Gibbon*. Dans la soirée, une sérénade lui a été donnée par la musique militaire.

Demain, après la remise de la médaille en or destinée au premier député du canton de Vaud à la diète, la remise du drapeau aura lieu sur la place de Montbenon, où se trouveront réunis environ 60 officiers de toutes armes, représentant les huit arrondissements militaires du canton, et choisis surtout parmi les officiers qui ont fait la campagne de l'automne dernier; la compagnie de chasseurs carabiniers actuellement à l'école, une demi-batterie d'artillerie et la musique militaire.

A onze heures du matin, la députation de Zurich se rendra, de l'hôtel qu'elle occupe, sur la place d'armes, accompagnée d'un détachement de chasseurs carabiniers et de la musique; elle sera saluée, à son arrivée, par une salve d'artillerie.

La remise du drapeau sera faite entre les mains de l'inspecteur des milices vaudoises, et des discours analogues à la circonstance accompagneront cette solennité, qui sera terminée par une salve de vingt-deux coups de canon.

De là, le cortège se dirigera au Casino où un banquet aura été préparé, et où sans doute le canon, la musique et surtout l'élan patriotique que réveillera ce jour mémorable, termineront une fête dont le souvenir restera toujours cher aux Vaudois.

P. S. Nous apprenons qu'à son passage à Payerne et à Moudon, la députation zuricoise a été accueillie avec l'empressement le plus amical.

RÉCEPTION DE LA DÉPUTATION ZURICOISE.

(Gazette du 14 juin 1839.)

Dès son entrée dans le canton de Vaud, cette députation avait reçu les premiers hommages des militaires vaudois. Un nombreux corps d'officiers de la section de Payerne et d'Avenches s'était porté au-devant d'elle sur la route de Fribourg, et l'avait complimentée. A quelques minutes de Payerne, les députés zuricois mirent pied à terre et entrèrent en ville précédés de la musique militaire et entourés des officiers vaudois. Une collation leur fut offerte, pendant laquelle de nombreuses expressions d'attachement et de fraternité furent échangées parmi eux. Les mêmes honneurs leur ont été rendus à Moudon.

Nous avons déjà fait connaître, dans notre dernier numéro, l'empressement avec lequel cette députation a été accueillie lundi dernier à Lausanne.

Le mardi 11 juin, la députation, composée de MM. Furrer, président du Grand Conseil; Ruttimann, secrétaire du Grand Conseil; Benz, substitut du procureur-général; d'Orelli, lieutenant-colonel d'artillerie; Trambli, lieutenant d'infanterie; Rieter et Ott, lieutenants de cavalerie; Rordorf, lieutenant de carabiniers, et Studer, lieutenant d'artillerie, se rendit, entre 10 et 11 heures du matin, chez M. le professeur Monnard, premier député du canton de Vaud à la diète fédérale de 1838, pour lui offrir la médaille en or que l'association zuricoise a fait frapper en l'honneur des deux députés vaudois

et genevois, comme un hommage rendu à l'énergie et au dévouement avec lesquels ces deux députés soutinrent au sein de la diète, en octobre dernier, la cause de l'indépendance nationale. M. le président Furrer, portant la parole, adressa une allocution patriotique et flatteuse à M. Monnard, qui répondit dans les termes que la circonstance et ses sentiments lui dictaient.

La médaille gravée par M. Aberli, de Winterthour, est un vrai chef-d'œuvre pour l'idée et l'exécution. Au sein des montagnes de la Suisse, la muse de l'histoire grave sur les rochers les noms de *Vaud* et de *Genève*, au-dessus desquels elle pose une couronne de lauriers. Contre le rocher est appuyé l'écusson fédéral surmonté d'un casque et flanqué d'une épée. La partie supérieure de la médaille porte ces mots en allemand : *Aux gardiens de l'honneur national*. Le revers porte une inscription en l'honneur de MM. Monnard et Rigaud, conçue dans un style lapidaire d'une rare beauté.

La remise du drapeau offert aux milices vaudoises par la députation, devait avoir lieu à midi. A onze heures, le corps d'officiers vaudois désignés pour la cérémonie, chargés de représenter dans cette circonstance, toutes les milices du canton, au nombre d'environ 70 officiers de tous grades, s'étaient réunis sur la place de Montbenon. La compagnie de chasseurs-carabiniers à l'école d'instruction, une demi-batterie d'artillerie et la musique militaire, y avaient été également placés, pour attendre la députation de Zurich.

Une demi-heure après, quatre officiers vaudois, MM. Blanchenay, lieutenant-colonel; Veillon, major; Delarageaz, capitaine, et du Marthey, lieutenant, escortés par deux détachements de carabiniers et la musique, se rendirent à l'hôtel *Gibbon*, où la députation zuricoise était revenue, et de là, avec elle, sur la place de Montbenon. Le drapeau d'honneur était porté par M. le colonel d'Orelli.

Plusieurs salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée de la députation sur la place. Elle fut reçue par l'inspecteur général de nos milices, M. Gély, à la tête du corps d'officiers, et au milieu du carré formé par la troupe.

Une fanfare, sonnée par la musique des carabiniers, annonça alors la remise du drapeau, qui a été présenté par M. le colonel d'Orelli. Cet officier, après avoir rappelé dans un discours, les circonstances où la Suisse se trouvait au mois d'octobre dernier, et la glorieuse part que les cantons de Vaud et de Genève se sont empressés d'y prendre pour soutenir l'honneur de la Suisse et l'indépendance de son sol, a exprimé la sympathie que ce beau mouvement avait inspiré aux Zuricois, leurs frères d'armes, et l'empressement avec lequel ils leur ont offert deux drapeaux, comme un symbole de l'amitié qui unit ces cantons, de la fraternité qui les lie, et de ces sentiments avec lesquels tous se prêtent un mutuel secours au premier danger de la patrie.

L'inspecteur-général vaudois, en recevant ce drapeau, a répondu dans les termes suivants :

Frères d'armes, très chers Confédérés!

Les milices vaudoises, que nous représentons dans ces circonstances, reçoivent avec une vive satisfaction le drapeau que vous leur offrez au nom des militaires du canton de Zurich. Elles sont fières d'avoir mérité ce témoignage de l'estime et de la sympathie de leurs frères d'armes.

L'accomplissement d'un devoir sacré est ainsi suivi pour elles de la plus belle des récompenses; car nous aimons à voir dans ce drapeau que vous nous offrez, non pas tant un hommage à notre dévouement qu'un gage d'amitié et de fraternité.

Recevez, chers Confédérés, nos remerciements pour le précieux don que vous nous faites; soyez les bienvenus chez vos frères du canton de Vaud, et comptez sur leur attachement comme ils comptent sur le vôtre.

Ce drapeau, aux couleurs fédérales, est en

étoffe de soie, production entièrement nationale. D'un côté, on voit une guirlande de laurier au milieu de laquelle on aperçoit la ville de Zurich sous la figure d'une femme, armée d'un bouclier aux couleurs zuricoises, et déposant, de l'autre main, une couronne de laurier sur un rocher où se trouve gravés les écussons de Vaud et de Genève. De l'autre côté, on lit en lettres d'or ces mots : *Aux milices des cantons de Vaud et de Genève, leurs frères d'armes de Zurich*. Ce drapeau est surmonté d'une couronne civique traversée par un faisceau et une hache d'armes, et au-dessous de laquelle se trouvent gravés ces mots :

« Octobre MDCCCXXXVIII. »

(A suivre).

LE COUTEAU SOUS LA GORGE

Un de nos confrères raconte la jolie histoire que voici. Il la dit authentique.

C'était dans le beau temps où nos carabiniers formaient des compagnies. Quelques-uns de ces soldats en cours de répétition avaient demandé au capitaine J. R. une permission pour le dimanche soir à 11 heures.

Refus du capitaine qui ne voulait pas que ses hommes se fatiguent entre les manœuvres. Toutes les démarches faites auprès de lui furent vaines et, comme on le pense, nos carabiniers qui avaient projeté une jolie partie étaient fortement ennuyés.

Sur ces entrefaites, le dimanche arriva et la barbe du capitaine avait besoin d'être rasée. Mais le « frater » qui, paraît-il, avait fêté la dive bouteille, était incapable de tenir le rasoir et la compagnie se trouvait dans un endroit où les « Figaros » étaient plutôt rares.

Un des hommes de la compagnie, voyant l'ennui de son chef, lui proposa de remplacer le coiffeur empêché et, sur l'assurance qu'il maniait aussi bien le rasoir que la carabine, le brave capitaine lui confia sa figure.

En effet, le barbier improvisé se tirait de sa tâche à la satisfaction de son client, à qui il venait d'enlever une belle épine du pied, lorsque arrivé à la moitié de l'opération et tandis qu'un des côtés de la figure n'avait pas encore senti le rasoir :

— Ce n'est pas le tout, capitaine, et notre permission ?

— Eh bien, je vous ai dit qu'elle n'était pas accordée.

— Puisque c'est comme cela, il n'y a rien de fait pour vous finir de raser et je vous laisse tel que.

Enfin, bref! le barbier ne voulut pas continuer et faisait mine de plier bagage quand le capitaine R., vaincu, accorda la permission demandée.

Incurable. — Nous avons reçu une carte postale signée « Un de vos lecteurs », et portant ces mots :

« Failloubaz manquant de *Wyss* se trouvait dans l'emBarra au fond *Dural*, où l'attendait *Taddecli*. »

!!!!

Où passer sa soirée ? — On n'a que l'embarras du choix : *Kursaal*, *Lumen* ou *Théâtre d'été* (casino de Montbenon). Allez à l'un, allez à l'autre, le spectacle le plus attrayant vous y attend, vous procurera une soirée charmante et vous fera oublier la température caniculaire dont nous sommes déjà gratifiés, car ces trois salles de représentation sont aussi bien aérées qu'élégantes. Alterniez et surtout ne dites pas que vous ne savez où trouver d'agréables délassements.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO